

Paris, le 22 septembre 2011

PLFSS 2012

Les indemnités journalières une nouvelle fois visées

La FNATH, association des accidentés de la vie a pris connaissance des annonces sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale et particulièrement celle relative aux indemnités journalières.

La FNATH prend acte du projet d'harmonisation des méthodes de calcul des IJ maladie, AT et maternité en partant du salaire net, qui devraient, sous réserve de vérification, aboutir à une augmentation du taux de remplacement.

En revanche, la FNATH ne peut que dénoncer la nouvelle ponction de 220 millions d'euros qui est envisagée sur les indemnités journalières maladie au motif que ce poste de dépenses serait en augmentation par rapport à 2010.

C'est une vraie discrimination en même temps qu'une taxe supplémentaire imposée aux salariés malades suspectés, de facto, de frauder l'assurance maladie lorsque leur médecin traitant juge bon de les arrêter.

Il n'existe aucune justification économique ou de santé publique lorsque l'on sait que les arrêts maladies les plus longs et les plus récurrents sont le fait de travailleurs âgés, ouvriers et agents de maîtrise.

Réduire le taux de remplacement des indemnités journalières de cette population, c'est tout simplement porter une atteinte directe et substantielle à leur pouvoir d'achat dans un contexte de crise économique et de chômage jamais atteint dans le Pays.

La FNATH rappelle que les salariés ne sont pas les prescripteurs des arrêts de travail, qu'ils ne sont pas responsables de conditions de travail qui bien souvent usent les organismes ou encore de l'absence d'un véritable dispositif de pénibilité.

Contact presse :

www.fnath.org

